

Respirez-vous du radon dans votre logement ?

Testez votre habitat avec un kit de mesure gratuit!

L'Agence Régionale de Santé du Limousin, lance une **Campagne de dépistage du Radon** sur les territoires des Contrats Locaux de Santé Bourgneuf/Royère et Aubusson/Felletin pour la Creuse et Haute-Corrèze pour la Corrèze.

Les pharmacies et les mairies des territoires concernés ont à leur disposition des kits de mesure gratuits à destination des particuliers **jusqu'au 28 Février 2015**.

Cette campagne de dépistage du radon réalisée à titre expérimental se déroule sur la période hivernale 2014-2015 et est animée par les CPIE de la Creuse et de la Corrèze.

✓ Pourquoi lancer une campagne de dépistage du radon ?

Les précédentes campagnes de mesure réalisées en France ont montré que le Limousin est l'une des régions où les concentrations moyennes en radon sont les plus élevées dans les habitations

✓ Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, incolore, inodore et sans saveur qui provient de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre. Présent partout à la surface de la planète, il s'échappe surtout des sous-sols granitiques et volcaniques. Migrant du sol jusqu'à l'atmosphère, sa concentration varie notamment en fonction de la géologie et des conditions météorologiques. A l'air libre le radon est dilué, sa concentration est donc faible. Cependant, dans l'espace plus confiné d'un bâtiment, il peut au contraire s'accumuler et atteindre des concentrations élevées. Il peut s'infiltrer à travers une dalle poreuse, des fissures, le passage mal colmaté d'une canalisation... et se trouver piégé à l'intérieur d'un bâtiment insuffisamment ventilé.

✓ Quel est le risque ?

L'inhalation du radon accroît le risque de développer **un cancer du poumon**. Ce serait même la seconde cause de cancer du poumon après le tabac ! Ce risque augmente avec la concentration et le temps passé dans les locaux. Pour un fumeur, le risque de développer un cancer du poumon est multiplié par 20, à exposition égale au radon. Le risque de développer un cancer est multiplié par deux pour une personne exposée toute sa vie à une concentration en radon de 400 Bq/m³. (*Un Bq/m³ correspond à la désintégration d'un atome de radon par seconde et par m³ d'air.*)

✓ Comment mesurer la concentration en radon dans son logement ?

La mesure de la concentration en radon s'effectue pendant deux mois, sur la période du 15 septembre au 30 avril (*saison de chauffe*) à l'aide d'un dosimètre à installer soi-même dans une des pièces de vie de l'habitation et dans les conditions habituelles d'occupation du logement. Le dosimètre est ensuite analysé en laboratoire.

A titre d'exemples :

✓ Où trouver des kits de mesure ?

Dans le cadre de la campagne de prévention 2014/2015, des kits de mesure gratuits sont disponibles (*un par foyer*) dans les pharmacies et les mairies des territoires des Contrats Locaux de Santé de Bourgneuf-Royère, Aubusson-Felletin pour la Creuse et de Haute-Corrèze pour la Corrèze.

La liste des communes concernées est disponible sur le site de l'Agence Régionale de Santé :

www.ars.limousin.sante.fr.

Après la période de mesure, il suffit de retourner le dosimètre dans son sachet spécifique fourni dans le kit, à l'animateur de la campagne de votre département, en utilisant l'enveloppe à bulle affranchie pour le retour.

C'est simple et gratuit.

✓ Quelques pistes d'actions :

Après analyse de votre dosimètre en laboratoire, le résultat de la mesure vous sera adressé, par courrier, avec des conseils adaptés en fonction de la concentration en radon relevée.

En dessous de 300 Bq/m³, les risques sont faibles et appellent des actions préventives

De 300 à 1000 Bq/m³, les risques sont moyens et nécessitent des actions correctives nécessaires

Au-delà de 1000 Bq/m³, les risques sont élevés et des actions correctives sont indispensables !

Pour les risques faibles et moyens, jusqu'à 1000 Bq/m³ :

- **Aérer les pièces** en ouvrant les fenêtres au moins une fois par jour pendant 10mn. en cas de présence de ventilation mécanique, s'assurer que les entrées et sorties d'air ne sont pas obturées. Entretenez-les !
- **Ventiler les vides sanitaires et les caves** ou les sous-sols du bâtiment par les soupiraux, s'ils existent.
- **Réduire les remontées capillaires** et/ou les supprimer pour garantir l'étanchéité à l'eau du sol du bâtiment (ex : drainage périphérique...)
- **S'assurer de l'étanchéité** des voies d'entrée du radon (murs, planchers, passages de canalisations et de réseaux, fissures, accès aux caves et sous-sols...)

Pour les risques élevés, supérieur à 1000 Bq/m³ :

- **Faire réaliser un diagnostic** du bâtiment par un professionnel, afin de définir les travaux nécessaires pour abaisser la concentration en radon.

Pour des informations sur la campagne de dépistage :

Agence Régionale de Santé du Limousin :

www.ars.limousin.sante.fr.

CPIE des Pays Creusois
16 Rue Alexandre Guillon
23000 Guéret
www.cpiepayscreusois.com

CPIE de la Corrèze
Rue de l'église
19160 Neuvic
www.cpiecorreze.com